Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_26B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 16

PRESENTS : Daniel Houitte, Edith Garnier, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, , François Simon (arrivé à 19 h 12), Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage
Maryse Brehault donne pouvoir à François Simon,
Anne-Laure Bonnin donne pouvoir à Daniel Houitte

Absent :

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 19 h 07.

La présente délibération n°26-bis a pour objet de rectifier la délibération n°6 suite à une erreur matérielle sur la date du conseil municipal

26 bis – ADMINISTRATION GENERALE - ELECTIONS MUNICIPALES – RENOUVELLEMENT – SDE35 – REPRESENTANT DE LA COMMUNE – NOMINATION (1)

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	3	3		10

Exposé : Gilles Lesage, Adjoint Délégué

Présentation des missions du SDE35 :

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département.
Les SDE35 est autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

- Pilotage du groupement d 'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département
- SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_26B-DE

- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

- pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
- porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats
- au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.
-

Gouvernance :

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les **représentants communaux**, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.
Dans chaque commune, le **représentant communal** est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Il convient de procéder à la désignation du représentant :

- Gilles Lesage.

Le vote s'est déroulé à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux ayant donné pouvoir

- **DECIDE de DESIGNER** le représentant communal « SDE35 » : Gilles Lesage.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.